

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'informer le député que la période des questions est terminée. Je rappelle à la Chambre qu'il nous faut constamment, par accord mutuel, faire tous nos efforts pour limiter le nombre des questions supplémentaires. Théoriquement, nous pourrions passer toute la période des questions sur le même sujet. Nombre d'entre eux sont très importants et mériteraient qu'on y consacre toute la période des questions. Par contre, lorsque certaines interpellations durent deux ou trois minutes il est impossible à des députés de poser leurs questions. Si les députés voulaient bien examiner les questions qui paraissent le lendemain dans le hansard ils s'apercevraient que beaucoup ressemblent davantage à des discours qu'à des questions. Cela s'applique également aux réponses des ministres que j'estime fréquemment trop longues. Ainsi certains députés ne peuvent poser des questions certainement importantes.

J'ai remarqué un certain nombre de députés aux troisième, quatrième et cinquième rangs qui n'ont pas eu l'occasion de poser leurs questions. Je ferai vraiment tout mon possible pour leur donner l'occasion de le faire demain, et je leur demande de bien vouloir m'excuser de n'avoir pu, malgré mes efforts, leur donner la parole. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PRÊTS, AUX POUVOIRS ET AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 mai, de la motion de l'honorable M. Olson: Que le bill C-5, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture, ainsi que de l'amendement proposé par M. Korchinski (p. 1872) et du sous-amendement proposé par M. Knight (p. 1903).

M. John Burton (Regina-East): Monsieur l'Orateur, juste avant l'ajournement, hier soir, du débat relatif à ce projet de loi, je parlais du rôle du crédit agricole dans le cadre du programme agricole dans son ensemble. J'essayais d'expliquer que, selon certains groupes d'agriculteurs, on a trop insisté, ces dernières années, sur la valeur d'un programme de crédit agricole en soi. Cela ne veut pas dire que nous sous-estimons l'importance fondamentale d'un programme de crédit agricole suffisant. Cependant, j'estime que ce dernier n'est qu'un facteur de l'équation nécessaire pour produire un bon programme agricole d'ensemble. Si nous voulons un programme de crédit agricole qui donne les résultats escomptés, il nous faut y ajouter des programmes appropriés de revenu agricole et d'établissement des prix, des mesures pour contrôler le prix des produits que doivent acheter les agriculteurs et faire en sorte qu'ils disposeront des services nécessaires à leur entreprise. Autant de choses qu'il importe de retenir. Cela nous permet d'oublier un instant le bien-fondé de la mesure à l'étude et de songer uniquement au problème du crédit agricole dans l'optique d'un programme agricole

[M. MacInnis.]

global. C'est sous cet angle qu'il faut le voir si nous voulons aboutir à un programme convenable.

• (1500)

Dans l'étude du crédit agricole et de la structure de l'ensemble de l'industrie, on a trop cherché, ces dernières années, à voir l'agrandissement des exploitations agricoles comme une condition absolument nécessaire à la solution des problèmes agricoles. Il faut dire que cette prétention est assez bien fondée du point de vue économique, car il est évident que de grandes fermes favorisent, sous bien des rapports, l'efficacité du rendement. Nous nous sommes néanmoins rendu compte depuis quelques années que l'agrandissement d'une ferme n'en améliorerait pas l'exploitation et n'apportait pas la solution voulue aux problèmes agricoles. Dans le passé, lorsque nous parlions d'étendue, la considération primordiale était l'étendue de la propriété foncière ou les dimensions matérielles de l'unité. Nous devons nous rappeler que l'agriculture aujourd'hui n'est pas nécessairement liée à l'étendue de la propriété foncière. De fait, l'étendue peut se rattacher étroitement aux éléments de culture intensive de l'exploitation. L'investissement dans des installations de production sur un lopin de terre peut être, dans certains cas, plus productif et plus valable que l'étendue de la propriété.

J'ai noté soigneusement les remarques faites hier par le député d'Essex (M. Whelan). Il a parlé du rôle des économistes, de l'opinion qu'il a d'eux et des piètres services qu'ils ont rendus dans bien des cas aux cultivateurs. Je pense avoir compris dans quel contexte le député a formulé ses remarques. Je dois en dire un mot, car je m'y connais quelque peu dans ce domaine. J'espère que le député écouterait attentivement, car il pourrait apprendre quelque chose. C'est la société qui a assigné à l'économiste un rôle qui ne lui appartient pas particulièrement. Dans bien des cas, elle a fait de lui le juge en dernier ressort et le dépositaire de la sagesse pour trancher un ensemble de facteurs socio-économiques. Son rôle a un caractère propre. S'il est appelé à porter des jugements dans le cadre de nombreux facteurs, il faudrait que cela soit bien compris. L'économiste a un rôle à jouer tout comme l'ingénieur et les professions libérales ont le leur. Un ingénieur peut se voir demander de doubler la pression d'une chaudière. Il peut répondre que c'est inepte et que la chaudière explosera. Voilà les conséquences techniques d'une telle proposition ou décision.

Parallèlement, l'économiste peut parfaitement faire ressortir les conséquences économiques de certaines mesures. Par contre, il arrive trop souvent qu'on demande à des économistes de porter des jugements en matière sociale, jugements qui ne relèvent pas de leur compétence professionnelle ni de leurs qualifications. Ces questions peuvent se trouver dans leur domaines d'intérêts. Ils peuvent posséder d'autres qualifications dans des domaines sociaux différents qui peuvent les aider à aboutir à une décision judicieuse mais il ne s'agit pas nécessairement d'éléments de connaissances qui justifient qu'on fasse appel à leurs services. Lorsqu'on fera des observations de ce genre, j'espère qu'on se souviendra que trop souvent, c'est la société qui a assigné à l'économiste un rôle qui n'est pas vraiment le sien. Je reconnais qu'il y a bien des économistes qui ne seraient que trop heureux d'accepter la gloire qui accompagne le rôle que leur ont assigné les autres, et, dans certains cas, sans raison valable.